

Réunion de Rentrée du Foot à 11

Vendredi 2 Septembre 2022 (18h30)





M. Sébastien DURET

Directeur Administratif du District de Football de Loire-Atlantique







.





Organisation des Secrétariats du District
L'organisation des compétitions
Les Calendriers Généraux
Les Mutés
La FMI
Le Statut de l'Arbitrage
L'Arbitrage
Le nouveau CTDA
Les Formations
La Discipline et les sanctions
Les Réserves
Le Délégué au Match
Les Forfaits
Les Ententes
La Demande de Modifications (horaires, terrains)
Les Éducateurs (les formations)
L'onglet « Clubs » sur le site internet du District
L-A NewsLetter







Comment poser des questions ?

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Organisation des Secrétariats du District Réunion de Rentrée du Foot à 11



Organisation des Secrétariat du District

Comment et quand nous contacter ?

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « **DISTRICT** »



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Horaires d'ouverture du District :

Lundi :	de 13h30 à 17h30
Mardi :	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi :	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi:	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Puis cliquez sur « ADMINISTRATION »







L'organisation des compétitions Réunion de Rentrée du Foot à 11



L'organisation des compétitions

Seniors Masculins

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « EPREUVES »



Puis cliquez sur « TABLEAUX MONTEES/DESCENTES »



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



	Nombre de gr	oupes et d'équip	oes par niveau	
D1	D2	D3	D4	D5
4 groupes	6 groupes	9 groupes	10 groupes	9 groupes
40 équipes	60 équipes	90 équipes	100 équipes	96 équipes



L'organisation des compétitions

Seniors Féminines

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

« TABLEAUX MONTEES/DESCENTES »



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



	CHAMPIONNATS SÉLECTIONNEZ UN CHAMPIONNAT	COUPES Aucune d	onnées actuelleme
	SM	RÈCLEMENTS DES COMPÉTITIONS	CALENDRIERS
	GESTION DES INTEMPÉRIES	TABLEAUX MONTÉES / DESCENTES	COUPES ET CI
équipes par nivea	u		

NOME	pre de groupes e	t d'équipes par r	niveau
D1	D2	D3	D4
1 groupe	1 groupe	1 groupe	1 groupe
10 équipes	10 équipes	10 équipes	9 équipes

Puis cliquez sur



Cliquez sur « EPREUVES »





L'organisation des compétitions

Jeunes Masculins

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « EPREUVES »



Puis cliquez sur « TABLEAUX MONTEES/DESCENTES »



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Nombre de groupes et d'équipes par niveau

Catégories	U14	U15 D1	U15 D2	U15 D3	U15 D4	U15 D5	U16	U17 D1	U17 D2	U18 D1	U18 D2	U18 D3	U18 D4
Nbr de Groupes	4	4	4	6	8	8	2	4	6	4	4	6	7
Nbr d'équipes	24	24	24	36	48	-	12	24	-	24	24	36	-







Les Calendriers Généraux Réunion de Rentrée du Foot à 11





Les Calendriers Généraux

Où les retrouver ?

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « EPREUVES »







Article disponible sur le site du District => cliquez ici

Puis cliquez sur « CALENDRIERS GÉNÉRAUX »



Les Calendriers Généraux

elistria	Saison	Seni	iors Masculin	s		Jeunes N	1asculins		Senio	ors Féminine	s	Jeunes Fe	minines
te LOIRE -	ATLANTIQUE 2022/2023	Groupe de 10	Groupe de 11(D5)	Autresinfos	U18M	U17M U16M	U15M U14M		Foot à 11 (Groupe de 10)	Autres infos	Foot à 8 (Loisir)	U18F (Foot à 11) U18F (Foot à 8)	U15F(Footà11) U15F(Footà8)
	Sam. 20-aoút Dim. 21-aoút							Sam. 20-adút Dim. 21-adút					
	Sam. 27-aoút Dim. 28-aoút			CdFT1				Sam. 27-aoút Dim. 28-aoút					
	Sam. 3-sept. Dim. 4-sept.			CdFT2 PdLT1	Gambardella T1			Sam. 3-sept. Dim. 4-sept.			- I		
	Sam. 10-sept. Dim. 11-sept.			CdFT3 PdLT2	Gambardella T 2			Sam. 10-sept. Dim. 11-sept.		CdFT1			
	Sam. 17-sept. Dim. 18-sept.	J1	л			Phase 1 - J1	Phase 1 - J1	Sam. 17-sept. Dim. 18-sept.	J1			Phase 1 - 11	Phase 1 - 11
	Sam. 24-sept. Dim. 25-sept.	MR	MB	CdFT4 PdLT3		Phase 1 - J2	Phase 1 - J2	Sam. 24-sept. Dim. 25-sept.	MB	CdFT2	л	Phase 1 - 12	Phase 1 - J2
	Sam. 1-oct. Dim. 2-oct.	J2	J2			Phase 1 - J3	Phase 1 - J3	Sam. 1-oct. Dim. 2-oct.	J2		J2	Phase 1 - B	Phase 1 - J3
	Sam. 8-oct. Dim. 9-oct.	<i>1</i> 9*	<i>.</i> 9*	CdFT5 PdLT4		Phase 1 - J4	Phase 1 - J4	Sam. 8-oct. Dim. 9-oct.	MB	CdFT3	MB	Phase 1 - M	Phase 1 - 14
	Sam. 15-oct. Dim. 16-oct.	JB	JB	CdFT6		Phase 1 - J5	Phase 1 - J5	Sam. 15-oct. Dim. 16-oct.	Coupe > T1	CdFT4	MB	Phase 1 - J5	Phase 1 - J5
Vacances	Sam. 22-oct. Dim. 23-oct.	J4	ы		Gambardella T3	MB	MR	Sam. 22-oct. Dim. 23-oct.	JB		<u>J</u> 3	MR	MR
	Sam. 29-oct. Dim. 30-oct.	MR	MR	CdFT7 PdLT5	Gambardella T4	MB	MB	Sam. 29-oct. Dim. 30-oct.	MR	CdF Finale Régionale	MR	MR	MR
Toussaint	mardi 1 novembre 2022	MR	MB			MB	MR	mardi 1 novembre 2022	MR		Férié	Fêr	e
Voconces	Sam. 5-nov. Dim. 6-nov.	J5	J5		Ga moardella Finale Rog.	Phase 2 - J1	Phase 2 - J1	Sam. 5-nov. Dim. 6-nov.	J4		м	Phase 2 - J1	Phase 2 - J1
Armistice 1918	g jeudi 11 novembre 2022	MR	MB			MR	MB	jeudi 11 novembre 2022	MR		Férié	Fér	e
	Sam. 12-nov. Dim. 13-nov.	J6	J6			Phase 2 - J2	Phase 2 - J2	Sam. 12-nov. Dim. 13-nov.	JS		JS	Phase 2 - J2	Phase 2 - J2
	Sam. 19-nov. Dim. 20-nov.	J7	J7	CdFT8		Phase 2 - J3	Phase 2 - J3	Sam. 19-nov. Dim. 20-nov.	Coupe > T2	CdF-T1 Fédérale	MB	Phase 2 - J3	Phase 2 - J3
∰rs 17h	Sam. 26-nov. Dim. 27-nov.	J8	81	PdL T6		MR	MR	Sam. 26-nov. Dim. 27-nov.	J6		J6	Coupe (Foot à 11) > T1	Coupe > T1
🕎 st Ber Gloein Ben	Sam. 3-déc. Dim. 4-déc.	MB	J10			Phase 2 - J4	Phase 2 - J4	Sam. 3-déc. Dim. 4-déc.	J7		J7	Phase 2 - M	Phase 2 - J4
22	Sam. 10-déc. Dim. 11-déc.	Coupe/ Challe	ange > T1 - J1			Phase 2 - J5	Phase 2 - JS	Sam. 10-déc. Dim. 11-déc.	J8		31,	Phase 2 - JS	Phase 2 - JS
💯 vacances	Sam. 17-déc. Dim. 18-déc.	MB	MB			MR	MR	Sam. 17-déc. Dim. 18-déc.	MB		MR	MR	MB
Noël	Dimanche 25 décembre 2022		Férié			Fé.	ræ	Dimanche 25 décembre 2022		Férié		Fér	2
Jour de l'an	Dimanche 1 janvier 2023							Dimanche 1 janvier 2023					
	Sam. 7-janv. Dim. 8-janv.	MR		PdL T7		MR	MR	Sam. 7-janv. Dim. 8-janv.	R	UTSAL > (coupe) T 1		FUTSAL > (caupe) T1	
	Sam. 14-janv. Dim. 15-janv.	Coupe/ Challe	enge > T1 - J2		c	Coupe > T1 - J1	Coupe >T1- M	Sam. 14-janv. Dim. 15-janv.	R	UTSAL > (coupe) T 2		FUTSAL > (coupe) T2	
	Sam. 21-janv. Dim. 22-janv.	Coupe/ Challe	enge > T1-J3		C au R	Coupe > T1 - J2 UTSAL > (coupe) T1	Coupe >T1-J2	Sam. 21-janv. Dim. 22-janv.	Coupe > T3				
	Sam. 28-ianv. Dim. 29-ianv.	J10	,11		C	laupe > T1 - J3	Course a T1 - 13	Sam. 28-iany. Dim. 29-iany.	et		e	Course (Foot à 11) > T2	Course > T2
					ou R	UTSAL > (coupe) T2				-			N 2 14
	Sam. 4-tevr. Uim. 5-tevr.		315*			Phase 3 - J1	Phase 5 - J1	Sam. 4-fevr. Dim. 5-fevr.	OEC.		0£U	Phase 3 - 11	Phase 3 - 11
	Sam. 11-revr. Dim. 12-revr.	MB	4	0.01.75	FUISAL	L > (coupe) Hinale 32	IVID	Sam. 11-tevr. Dim. 12-tevr.	Coupe > 14	-	MR	FUTSAL > (coupe) Finale 32	MR
Vacances	5am. 15-fevr. Dim. 15-fevr.	Coupe / Challer	nge > 32ères	POLIS		1915	IVID	Sam. 12-tevr. Dim. 13-tevr.	MB	_	MR.	IWD	1915
	Sam. 25-févr. Dim. 26-févr.		J12	MB	Coupe	> 32èmes de finale	Coupe > 32 émes de finale	Sam. 25-févr. Dim. 26-févr.	J11		J11	MR	MR
	Sam. 4-mars Dim. 5-mars	J13*	,113			Phase 3 - J2	Phase 3 - J2	Sam. 4-mars Dim. 5-mars	J12		J12	Phase 3 - 12	Phase 3 - 12
	Sam. 11-mars Dim. 12-mars	Coupe/ Challer	nge > 16èmes	MR		Phase 3 - J3	Phase 5 - J3	Sam. 11-mars Dim. 12-mars	J13		J13	Phase 3 - IB	Phase 3 - 13
	Sam. 18-mars Dim. 19-mars	J12*	J14			Phase 3 - J4	Phase 3 - J4	Sam. 18-mars Dim. 19-mars	Coupe > 1/2 finales		MR	Coupe (Foot à 11) > T3	Coupe > T3
	Sam. 25-mars Dim. 26-mars	Coupe / Challe	enge > Sémes	MB		Phase 3 - 15	Phase 5 - 15	Sam. 25-mars Dim. 26-mars	J <u>3</u> 4		J34	Phase 3 - M	Phase 3 - 14
		10.4	J17*						105		145	Dhan 2 M	Disco 2, 10
	Sam. 1-avr. Um. 2-avr.	914			Caune	: > 16èmes de finale	Phase 5 - 30 Coupe > 16émes de finale	barn, 1-avr, Uim, 2-avr,	115		715	LINED-12	FII455 2-12
Póques	Sam. 8-avr. Dim. 9-avr.	MR	MR	PdL T9	au FOOTS	i > (coupe) T. Qualificatif	ou FOOT5 > {coupe} T. Qualificatif	Sam. 8-avr. Dim. 9-avr.	MR		Fene	FOOT5 > (coupe) T. Qualificatif	FOOT5 > (coupe) T. Qualificatif
	Sam. 15-avr. Dim. 16-avr.	J15	л9			Phase 3 - J7	Phase 3 - J7	Sam. 15-avr. Dim. 16-avr.	J16		J16	Coupe (Foot à 11) > 1/2 Finales	Coupe > 1/2 F
Voco nors	Sam. 22-avr. Dim. 23-avr.	J16	J20		coupe ou_FOOT	e > oemes de finale 15 > (coupe) Finale 💯	ou FOOT5 > (coupe) Finale 💯	Sam. 22-avr. Dim. 23-avr.	MR		MR	FOOT5 > (coupe) Finale 😨	FOOT5 > (coupe) Finale 💯
	Sam. 29-avr. Dim. 30-avr.	Coupe / Challeng	ge > 1/4 finales	MR PdL 1/4		MR	MB	Sam. 29-avr. Dim. 30-avr.	MB		MB	MR	MR
Féte du Travai) Lundi 1er mai 2023		Férié			Fèr	jie	Lundi 1er mai 2023		Férié		Féi	ë
	Sam. 6-mai Dim. 7-mai	J17	J21			Phase 3 - J8	Phase 3 - J8	Sam. 6-mai Dim. 7-mai	J17		J17	MB	MR
Victoire de 194	5 lundi 8 mai 2023		Férié			MR	ME	lundi 8 mai 2023	FUTS/	AL > {coupe} Finale 🕎		Fè	8
	Sam. 13-mai Dim. 14-mai	J18	J22			Phase 3 - J9	Phase 5 - J9	Sam. 13-mai Dim. 14-mai	J18		J18	Phase 3 - J6	Phase 3 - 16
Ascension	jeudi 18 mai 2023		Férié			Fèr	ж.	jeudi 18 mai 2023	Coupe > Finale 🕎		Férié	Coupe (Foot à 11) - Finale 🕎	Coupe > Finales 💯
	Sam. 20-mai Dim. 21-mai	FOOT 5 > (coupe	e) T. Qualificatif		Caup	pe > 1/4 definale	Coupe > 1/4 de finale	Sam. 20-mai Dim. 21-mai	FOOTS	> (coupe) T. Qualificatif			
	Vendredi 26 mai	FOOT5 > (cou	pe) Finale 😨					Vendredi 26 mai	FOOT	15 > (coupe)Finale 🏆 👘			
	Sam. 27-mai Dim. 28-mai	Coupe / Challeng	ge > 1/2 finales	PdL 1/2		MR	MB	Sam. 27-mai Dim. 28-mai		Férié			
Pentecóte	lundi 29 mai 2023		Férié			Fè	<i>3</i> 8	lundi 29 mai 2023				Fé	8
	Sam. 3-juin Dim. 4-juin				Ca	supe > 1/2 de finale	Coupe > 1/2 de finale	Sam. 3-juin Dim. 4-juin					
	Sam. 10-juin Dim. 11-juin	Coupe / Challeng	ge > Finales 😨	PdL F.	Cor	iupe > Finale 💯	Coupe > Finale 💯	Sam. 10-juin Dim. 11-juin	BEAC	H SOCCER - Finalité 😨		BEACH SOCCER - Finalité 💯	
	Sam, 17-iuin Dim. 18-iuin	COPA COCA-CO	C-Finalite Dep. ⊻		au BEACH S	SOUCCER - Finalite Dep. 👷		Sam. 17-juin Dim. 18-juin	COP41	COCA-COLA (Futual) 👽		FUTSAL > Animation	
	Sam. 24-iuin Dim. 25-iuin			•			1	Sam, 24-iuin Dim, 25-iuin	0.00			- CONTENTION OF	
	asin asijan asin 29-jan							second second second second					



Les Mutés Réunion de Rentrée du Foot à 11





Qu'est-ce qu'une mutation?

 MUTATIONS

 Article disponible sur le site du District

 -> cliquez ici

Un joueur qui change de club entre deux saisons ou en cours de saison est considéré comme muté. Sur la licence du joueur ayant changé de club, il est apposé un cachet « Mutation » valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence.

Cela concerne les joueurs titulaires d'une licence FFF comme pratiquant :

- Libre,
- de football d'Entreprise,
- de football Loisir
- ou de Futsal

Changeant de club dans la même pratique et les joueurs venant directement d'une association étrangère, membre de la F.I.F.A., enregistrés dans cette association lors de la saison en cours ou de la saison précédente. Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique.





Trois périodes à distinguer

• en période normale (du 1er juin au 15 juillet)

Le joueur est libre de changer de club durant cette période. Le club quitté dispose de quatre jours pour saisir une opposition et devra justifier ses motivations auprès de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

• hors période (du 16 juillet au 31 janvier)

Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit impérativement obtenir l'accord du club quitté via Footclubs avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de l'accord du club quitté.

• hors période (après le 31 janvier et jusqu'au 30 avril),

Dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers. Le club d'accueil doit impérativement obtenir l'accord du club quitté via Footclubs avant de saisir la demande de changement de club.







Joueur licencié après le 31 janvier

Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours. Toute équipe inférieure disputant des compétitions officielles concurremment avec des équipes premières et ayant, par le classement, droit de montée et de descente, est soumise aux dispositions ci-dessus.

Cependant n'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :

• le joueur renouvelant pour son club ;

le joueur qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, resigne à son club ;
le joueur ou la joueuse licencié(e) U6 à U19 et U6F à U19F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé ».
le joueur ou la joueuse participant à une épreuve de Football Loisir ou de Football Diversifié de niveau B.

Par dérogation, la Ligue autorise pour la participation dans les deux dernières divisions seniors de District et uniquement pour la dernière équipe du club.



Il convient de retenir le principe général :



Pour les compétitions de futsal et les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures (foot à 8 féminin et foot5)

4 mutés autorisés dont au maximum 2 mutés hors période normale



Statut de l'Arbitrage



Mutés supplémentaires (+1 / +2)

Les clubs devaient désigner le ou les équipes bénéficiaires

Infractions (équipe 1^{ère} seniors)

En dehors de l'équipe première, les autres équipes n'ont pas de diminution du nombre de mutés.

Le nombre est diminué par année d'infraction de deux unités en football à 11 :

- <u>1ère année</u> : 4 mutés autorisés sur une feuille de match dont au maximum 2 mutés hors période.
- <u>2ème année</u> : 2 mutés autorisés sur une feuille de match dont au maximum 2 mutés hors période.
- <u>3ème année</u> : aucun muté autorisé sur une feuille de match.





La FMI Réunion de Rentrée du Foot à 11







Où retrouver les informations

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « EPREUVES »



Puis cliquez sur « FMI »



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Les articles à consulter

La fiche synthétique



Le paramétrage FMI



Le dispositif d'alerte



site FFF dédié à la FMI



Le dispositif d'alerte

Article disponible sur le site du District => cliquez ici







Le Statut de l'Arbitrage Réunion de Rentrée du Foot à 11



Le Statut de l'Arbitrage

Directeur Administratif
 Sébastien DURET

Pôle compétitions Règlements Commissions d'Appels Règlementaire et Disciplinaire Feuille de match informatisée 02.28.01.21.08 – <u>sduret@foot44.fff.fr</u>

					St	atut d	le l'Arbitrage				
	Article	41		Artic	le 46		Article 47				
	Nombre minim	nal d'arbitre	Sa	anctions f	financièr	es	Sanctions sportives				
	Qui doit comptabiliser ?	Comptabiliser quoi ?	Sanction par saison d'infraction			iction	Sanction par saison d'infraction				
	Les clubs dont l'équipe	Autant d'arbitres	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Une saison en	Deux saisons en	Trois saisons et plus en infraction		
	de référence <mark>***</mark> évolue	qu'il y a d'équipes	saison	saison	saison	saison	infraction	infraction			
	en départemental	séniors (M ou F)				et plus					
	Le club du Groupement	Les équipes engagées									
	Féminin dont l'équipe	dans le cadre de ce									
	masculine est au plus	Groupement Féminin									
	haut niveau ou, à défaut,										
	le plus ancien										
-							Possibilité de joueurs	Possibilité de joueurs	Possibilité de joueurs titulaires d'une licence		
D1	2 arbitres don	t 1 majeur	120€	240€	360€	480€	titulaires d'une	titulaires d'une	mutation pour l'équipe hiérarchiquement la plus		
D2	1 arbit	tre	90€	180€	270€	360€	licence mutation	licence mutation pour	eleveenting a N+1, puis chaque saison si nouvelle		
D3	Article 41 Nombre minimal d'arbitres ui doit comptabiliser ? Comptabiliser qui as clubs dont l'équipe Autant d'arbitres n départemental séniors (M ou F) a club du Groupement Les équipes enga éminin dont l'équipe Mars le cadre de nasculine est au plus Groupement Fén aut niveau ou, à défaut, Buistes dont 1 majeur 2 arbitres dont 1 majeur 1 arbitre 1 arbitre 1 arbitre 1 arbitre 1 arbitre	tre	90€	180€	270€	360€	pour l'equipe	l'équipe	Infraction :		
D4	1 arbit	tre	60€	120€	180€	240€	nierarchiquement la	nierarchiquement la	soustraction du nombre de mutations de base		
							plus eleveenter a		iqueurs mutés autorisés par article 164 des PG)		
							■Foot à 11 : -2	■Foot à 11 : -4	joueurs mutes autorises par article 104 des KG		
									■Impossibilité d'accéder à la division supérieure		
									pour la l'équipe hiérarchiquement la plus élevée		
									(ne peut concerner qu'une équipe Sénior)		
D5	1 arbit	tre	60€	120€	180€	240€	Aucune sanction sporti	ive pour le dernier niveau	de District		
							Cas o	de fusion de clubs			
			■Si un de	es clubs fus	ionnés a u	ne équipe	première hiérarchiquem	nent plus élevée : applicati	on des sanctions financières et sportives qui		
			incombai	ent au club	de cette (équipe					
			Si les é	quipes pre	mières des	s clubs fusi	onnés évoluent au mêm	e niveau hiérarchique :			
			· ·	club nouv	eau en règ	;le si au mo	oins un des clubs fusionn	és l'était			
				club nouv	eau en inf	raction si le	es clubs fusionnés sont e	n infraction (application d	u niveau d'infraction du club le moins pénalisé)		
							Cas de régularisation de	e la situation puis nouvelle	infraction		
			■Si le clu	b est en rè	gle penda	nt une sais	on depuis la précédente	infraction : retour aux sar	ctions financières et sportives au niveau de la		
			dernière	pénalité							
			■Si le clu	b est en rè	gle depuis	deux saiso	ons consécutives : sanction	ons financières et sportive	s au niveau de la première année d'infraction		



L'Arbitrage Réunion de Rentrée du Foot à 11





Nouveau Conseiller Technique en Arbitrage (CTDA)



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



• Technique

Florian COSSIC

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) 06.15.83.94.87 <u>fcossic@foot44.fff.fr</u>

Ses missions sont :

- d'accompagner,
- de détecter,
- de fidéliser,
- et de former les arbitres

Il est le lien entre le District de Football de Loire-Atlantique et l'arbitrage.





Les Formations Initiales en Arbitrage (FIA)



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Les inscriptions pour les Formations Initiales d'Arbitres (FIA) (football / futsal) de la saison 2022/2023 se réalisent sur le site de la Ligue des Pays de la Loire

IR2F





Planning des sessions de formation initiale en arbitrage (FIA Saison 2022/2023

Dép	Session	Lieu	Formation (16 heures)	Formation & Examen (8 heures)	Consignes CDA & Formation FMI (4 heures)	Volume Horaire	Nombre de places	Frais pédagogiques	Frais annexes Demi-pension	Frais annexes Pension complète *
			FORM	ATIONS INITIALES D'ARBITRES						
44	Session n°1	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Jeudi 25 - Vendredi 26 Août	Mardi 30 Août	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
53	Session n*2	District 53	Samedi 3 - Dimanche 4 Septembre	Dimanche 11 Septembre	Samedi 17 Septembre	24h	22	90,00 €	61,50 €	
44	Session n*3	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 17 - Dimanche 18 Septembre	Samedi 24 Septembre	Samedi 8 Octobre	24h	40	90,00 €	61,50€	102,50 €
72	Session n'4	Le Mans Cheminots	Samedi 17 - Dimanche 18 Septembre	Samedi 24 Septembre	Samedi 1er Octobre	24h	22	90,00 €	40,50 €	
53	Session n*5	District 53	Samedi 8 - Dimanche 9 Octobre	Samedi 15 Octobre	Samedi 22 Octobre	24h	22	90,00 €	61,50€	
49	Session n°6	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauges sur Loire	Samedi 15 - Dimanche 16 Octobre	Samedi 22 Octobre	Samedi 29 Octobre	24h	44	90,00 €	61,50€	102,50 €
85	<u>Session n°7</u> (Réservée aux "Majeurs")	Centre du Vignaud Nieul sur l'Autize	Samedi 15 - Dimanche 16 Octobre	Samedi 22 Octobre	Samedi 29 Octobre	24h	22	90,00 €	61,50€	102,50 €
72	<u>Session n°8</u> (Réservée aux -23 ans)	CREPS Sablé sur Sarthe	Samedi 22 - Dimanche 23 Octobre	Vendredi 28 Octobre	Suivant CDA	24h	22	90,00 €	61,50€	102,50 €
44	<u>Session n°9</u> (Réservée aux -23 ans)	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Lundi 24 - Mardi 25 Octobre	Vendredi 28 Octobre	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50€	102,50 €
85	Session n'10 (Réservée aux -23 ans)	Centre du Vignaud Nieul sur l'Autise	Samedi 29 - Dimanche 30 Octobre	Samedi 5 Novembre	Samedi 12 Novembre	24h	22	90,00 €	61,50€	102,50 €
44	Session n'11	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 12 - Dimanche 13 Novembre	Samedi 19 Novembre	Samedi 26 Novembre	24h	40	90,00 €	61,50€	102,50 €
49	Session n'12	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauges sur Loire	Samedi 12 - Dimanche 13 Novembre	Samedi 19 Novembre	Samedi 26 Novembre	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €

				·· · · · ·						
Dép	Session	Lieu	Formation (16 heures)	Formation & Examen (8 heures)	Consignes CDA & Formation FMI (4 heures)	Volume Horaire	Nombre de places	Frais pédagogiques	Frais annexes Demi-pension	Frais annexes Pension complète *
			FORM	TIONS INITIALES D'ARBITRES						
49	Session n'13	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauges sur Loire	Samedi 7 - Dimanche 8 Janvier	Samedi 14 Janvier	Samedi 21 Janvier	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €
44	Session n°14	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 14 - Dimanche 15 Janvier	Samedi 21 Janvier	Samedi 28 Janvier	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
53	Session n'15	District 53	Samedi 14 - Dimanche 15 Janvier	Samedi 21 Janvier	Samedi 28 Janvier	24h	22	90,00 €	61,50 €	
72	Session n'16	Allonnes	Samedi 21 - Dimanche 22 Janvier	Samedi 28 Janvier	Samedi 4 Février	24h	22	90,00 €	40,50 €	
85	Session n'17	Centre du Vignaud Nieul sur l'Autise	Samedi 4 - Dimanche 5 Février	Samedi 11 Février	Samedi 18 Février	24h	22	90,00 €	61,50€	102,50 €
72	Session n'18	A déterminer	Samedi 11 - Dimanche 12 Février	Samedi 18 Février	Samedi 25 Février	24h	22	90,00 €	40,50 €	
49	Session n'19	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauges sur Loire	Lundi 13 - Mardi 14 Février	Vendredi 17 Février	Samedi 25 Février	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €
44	Session n°20	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Lundi 20 - Mardi 21 Février	Vendredi 24 Février	Sulvant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
			FORMATI	DNS RESERVEES AUX FEMININ	ies					
44	Session Féminines	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Lundi 31 Octobre - Mardi 1er Novembre	Samedi 5 Novembre	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
			FOR	MATION ARBITRES FUTSAL						
44	Session Futsal n°1	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 29 - Dimanche 30 Octobre	Samedi 5 Novembre	Suivant CDA	24h	20	90,00 €	61,50 €	102,50 €
53	Session Futsal n°2	District 53	Samedi 28 - Dimanche 29 Janvier	Samedi 4 Février	Suivant CDA	24h	20	90,00 €	61,50€	





Arbitrage des Jeunes par les Jeunes

Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Arbitrage des Jeunes par les Jeunes à la touche



"Ne reste pas sur la touche, sois arbitre assistant"

Présentation de l'opération

Cette opération mise en place en Ligue de Football des Pays de la Loire et dans le District de Football de Loire-Atlantique a pour but d'intégrer l'arbitrage comme élément du jeu.

Lors de la rencontre le « joueur-assistant » est sous la tutelle de son éducateur ou de son dirigeant, on l'appellera alors le « dirigeant-tuteur ».

Il accompagne le « joueur-assistant », afin de le conseiller sur son positionnement, dans l'application de la gestuelle, la prise de décision. Mais il ne doit pas être "directif", c'est un guide !

Ce dispositif doit

- Permettre aux rencontres de se dérouler dans le meilleur climat possible.
- Former les jeunes joueurs aux fondamentaux de l'arbitrage.
- Développer l'accompagnement éducatif en impliquant les jeunes dans les différentes composantes de la pratique.
- Valoriser la place des arbitres.

🖞 🖳 Tous les plateaux U11, rencontres U13, U14 et U15 sont concernés par ce dispositif.

bjectif de l'opératio

Les bienfaits :

Apprentissage des lois du jeu
Comprendre le rôle des arbitres
Sensibiliser à la prise de décision
Améliorer la prise d'info dans le jeu

Le rôle de l'éducateur vis-à-vis du « joueur-assistant » :

- Me laisser faire même si je me trompe
 M'inciter à me faire essayer en match et à l'entraînement
- M'encourager lors de mes premiers pas
- M'apporter des conseils à la fin de la rencontre

« Pas d'adulte à la touche ! »

En catégorie U11, si vous êtes dans l'impossibilité de mettre un jeune U11 comme « arbitre-assistant », en aucun cas celui-ci ne sera remplaçé.

Rôle du « dirigeant-tuteur »

· Contrôler les déplacements du « joueur-assistant »

- Corriger les mauvaises tenues du drapeau de touche
- Maîtriser la concentration du « joueur-assistant » sur son match
- Conseiller le « joueur-assistant » à des moments opportuns (pendant un changement, lors de la sortie du ballon, à la mi-temps, après le match, à l'entraînement)
- Protéger le « joueur-assistant » des remarques et désapprobations du public.

Il ne doit pas être "directif" ni arbitrer à la place du « joueur-assistant », c'est un guide !

=> <u>NB</u>: Pour les catégories U13, U14 et U15, le nom et numéro de licence du « dirigeant-tuteur » doivent apparaître dans la case « arbitre-assistant ».





La Discipline et les sanctions Réunion de Rentrée du Foot à 11







Secrétariat Discipline et Appels
 Françoise PICHON
 Commission Discipline
 02.28.01.21.07 - fpichon@foot44.fff.fr

L'arbitre bénévole doit impérativement saisir les informations dans les différents onglets notamment en discipline et de même pour les observations d'après-match (en cas d'exclusion ou autres faits à rapporter...)

ADIC PRAZE.	over in since a number of	mare galants 1	0000013153			Observations d'après-match.
OUPERCEIVANTE	25 30 35 40 45 Course untimounts	45 SO Materi	55 (20 65 70 %	50 55 50	Chaque capitaine ou responsable d'équipe en prend
CAENER Clement	Licence at \$35935499376 57/07/2014	Re: 3	17 😐	Avertissencent : 3 - VAPANE Rapha	/ X	connaissance et signera l'observation dans la case o
VALEUCINA Malivinu	Licence a' 9199792932 24/07/2014	Va 1	w 😐	Austicement 19 - NICO Levice	/ x	
MATURDI Blaile	Lawnee a' 9290592983 34/07/2014	va i	17 .	Averlassement : 8 - THOMAS Ebudie	/ x	L'arbitre doit cocher la case « rapport suit ».
CENEZMANN Ascolae	Likence a [*] 91999999977 08/07/2014	Res 1	27 👟	Chargement : 11 - MENDEWA Kavin 14-CIRCUD Objer	···· / X	
ECN/EMA Karim	Licence nº 92909/90979 01/07/2014	ve :	14 👟	Diangement : 11 - LEDOMMER Ex en+ 14-CEEIE Marke-laure	054 / X	
MANDANA Steve	Licence a* 9299595983 12:07/2014	tec 1	15 🔶	filessure : 13 - BéNZEMA Karim	/ x	ien valider cette page, ne pas sortir par la croix
				provide the second s		

L'arbitre doit pouvoir recueillir des observations après la rencontre : c'est le bouton d'observation d'après-match.

Le chiffre entre parenthèses qui suit le libellé de ce bouton correspond au nombre d'observations recueillies par ce menu.

OBSERVATIONS D'APRES MATCH (0)



Discipline

Rédaction du rapport complémentaire en cas d'exclusion

>Important : Envoi du rapport complémentaire:

RAPPEL : Il appartient aux arbitres qu'il soit officiel ou BÉNÉVOLE <u>d'établir un rapport</u> sur l'ensemble des faits disciplinaires qui se sont produits lors des rencontres qu'ils dirigent.

 Ce rapport doit être rempli sur le modèle <u>« Rapport arbitre exclusion »</u> disponible en rubrique « Docs Pratiques » puis « arbitres » et envoyé au secrétariat de la Commission de Discipline (<u>fpichon@foot44.fff.fr</u>) sous <u>48 h</u>

Dans tous les cas, le rapport doit être <u>détaillé et précis</u> afin de pouvoir permettre à la Commission de Discipline de <u>contextualiser et de qualifier les faits</u>

Ne pas oublier pas que les membres de la Commission de Discipline n'étaient pas présents au match et qu'ils ont besoin de vous pour décider d'une sanction proportionnelle et adaptée aux faits qui se sont déroulés.





Discipline

Vérifier les informations saisies avant de signer



Commission Discipline 02.28.01.21.07 - fpichon@foot44.fff.fr

Le capitaine ou dirigeant majeur (en jeunes) signataire de la feuille de match doit **impérativement vérifier les** informations en consultant les onglets et de même pour les observations d'après-match

L'onglet « Faits de jeu » permet de consulter en sélectionnant un à un :

Les faits de jeu (discipline, remplacement(s), blessure(s))

Rec 12	@ Eut:	5 - EVRA Pabrice	Inteur	Panice	
			Minute	12	
			Type de but	Du pied,	
			Action précédent le but	Coup trans	
			Pasteur	PAVET Devite	
				Bin	
REANISATION					
woette	0				
ecencre de specieleurs					
EGLEMENTS LOCAUX					

Les textes indiqués dans cette zone sont des textes libres de 1024 caractères au maximum. Une zone est réservée pour chaque équipe et s'active par le +.

	1997) 1997 - San	Colorest second dama in	Course des recents au	***
<u></u>	n ondersene alem o			
	teriliste			Restrator
0-	a da caratta		0	uga sharia
	Sapadran Ipa manarin	Separate		Egnites manufathan

La personne habilitée à renseigner des observations d'aprèsmatch (capitaine ou dirigeant responsable en fonction du match) signera dans la zone le concernant.

L'arbitre cochera la case « Rapport complémentaire arbitre suit » s'il estime qu'il doit faire un rapport sur le sujet.

Les capitaines ou les dirigeants signeront en déclarant avoir pris connaissance de ces observations.

L'arbitre signera avec ces personnes.

ATTENTION ! bien valider cette page, ne pas sortir par la croix



Où et comment consulter les sanctions ?



Secrétariat Discipline et Appels
 Françoise PICHON

Commission Discipline 02.28.01.21.07 – fpichon@foot44.fff.fr

Article disponible sur le site du District => cliquez ici

 Pour les licenciés, par consultation de « Mon Espace F.F.F. »

CONNEXION	CRÉER UN COMPTE FFF
Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF. Adresse email	Vous n'avez pas de compte FFF ? Créez-vous un compte FFF des maintenant pou pouvoir profiter de Mon Espace ! Vous pourrez l'utiliser pour accéder à l'ensemb
fot de passe	Services digitaux de la Federation Française de Football (Billetterie, FFF TV, Club des Supporte My Coach by FFF, Mon Espace FFF, App Footba
Saisissez votre mot de passe ici 💿	Amateuretc)

ÉDÉRATION

FRANÇAISE DE FOOTBAL

De plus, pour les sanctions supérieures à 6 matchs ou les suspensions en temps, le licencié sera informé par un mail sur son adresse électronique renseignée auprès des instances, ou par un courrier recommandé à l'adresse postale déclarée, en cas d'absence d'adresse électronique.



Les sanctions

Où et comment consulter les sanctions ?

- Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)





Secrétariat Discipline et Appels
 Françoise PICHON

Commission Discipline 02.28.01.21.07 – <u>fpichon@foot44.fff.fr</u>



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Où et comment consulter les sanctions ?



Secrétariat Discipline et Appels
 Françoise PICHON

Commission Discipline 02.28.01.21.07 – fpichon@foot44.fff.fr

Article disponible sur le site du District => cliquez ici

- **Pour les clubs** : vous pouvez consulter sur Footclubs:
 - 1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)



Retrouvez alors les dossiers avec les dates, les objets des dossiers, les décisions...

Dissiphre afficielle de debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi Dissiphre afficielle autres debi								
En instance uniquement		Cabégorie comp	Categorie competition		v			
Nom				Prénom				
						Micher .		
Cossier	Commission	AObjet du dossier			Décision	Date d'effet	Date de fin	Publice le
D/L 13/06/2020	600 CRD RAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	6 1:			Traité le 16/09/2020	15/09/2020	12/12/2020	
D/L 13/06/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G			Traihi le 36/09/2020	13/09/2020	13/13/2020	
D/L 06/06/2020	600 CRD PAYS DE LA LOBRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	0 01			Inscription Au Fichier	06/09/2020	05/13/2020	11/09/2020 0
D/L 08/02/2020	600 CRD PAYS DE LA LOBRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	Ra Of			Automatique + 3 Matchs De Suspension	90/02/2030		14/02/2020 1
D/L 21/79/2018	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	Ri 21			Automatique	25/09/2019		25/09/2019 1
D/L 21/06/2019	600 CRD PAYS DE LA LOBRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R. 27			Automatique + 1 Match De Suspension	25/09/2029		25/09/2019 1
D/L 08/79/2028	6800 CRD HAUTS-DE-PRANCE C.R. DESCIPLINE	54			4 Matches De Suspension ferme	09/09/2019		16/09/2019 1
D/L 05/05/2018	6800 CRD NIUTS-DE-PRANCE C.R. DESCIPLINE	u de			4 Matches De Suspension ferme	06/05/2018		14/05/2018 1
.D./.L. 05/79/2015	6800 CRD HAUTS-DE-PRANCE C.R. DESCIPLINE	u 91			3 Matches De Suspension ferme Dont L'Automatique	06/09/2015		
D/L 08/12/2012	0 OFD #.#.#. COMMESSION FEDERALE DE DISCIPLINE	0			1 match de suspension ferme	17/12/2012		
	📢 🖉 De 5 à 50 sur 50 🕨							





Les Réserves







Les Réserves

Les réserves sont à déposer sur la FMI et <u>sont signées par toutes les parties</u>. C'est le capitaine qui signe les réserves. Cependant pour les rencontres de catégories Jeunes, s'il n'est pas majeur au jour du match, c'est le dirigeant licencié responsable, qui signe obligatoirement les réserves.

Les réserves d'avant-match ont pour objectif d'alerter le club adverse. Celui-ci peut alors décider le retrait du ou des joueurs concernés s'il le souhaite. À défaut, la réserve sera étudiée par la Commission sous réserve de la confirmation de réserve (article 186 des R.G.). Les réserves sont confirmées dans les 48h00 ouvrables suivant le match par l'un quelconque des médias officiels (sur papier à entête ou cachet du club, par lettre recommandée ou par courriel via la messagerie officielle adressée au District de Football de Loire-Atlantique)

Les réclamations d'après-match (articles 141 bis et 187 des R.G.) sont également possibles mais n'entraînent pas le gain du match au club réclamant en championnat. Dans le cas où aucune réserve préalable n'a pas été formulée avant-match, la réclamation est à déposer sur la FMI et est à adresser dans les 48h00 ouvrables sous la même forme.

Avec la Feuille de Match Informatisée, plusieurs modèles de réserve sont préétablies par la F.F.F. Il suffit alors de les choisir suivant votre besoin. Cependant il est conseillé de vérifier que la formulation correspond bien à votre attente et qu'il n'y a pas de complément à faire suite les dispositions réglementaires locales.



Type de réserve
Joueur dont le délai de qualification n'est pas respecté
Licencié suspendu
Nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé
Participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain
Participation à une rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure
Joueur interdit de surclassement
Match à rejouer et joueur non licencié / non qualifié à la date de la rencontre initiale
Licencié après le 31 janvier
Participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs
Nombre de mutés supérieur à celui autorisé
Limitation d'équipiers supérieurs
Réserves autres sur l'équipe recevante
Réserves autres sur l'équipe visiteuse





Comment contrôler les licences ?

Le bouton « Contrôles » est disponible après les signatures d'avant-match.





Le bouton « **Contrôles** » fera apparaître les licences des deux équipes. Chaque équipe peut feuilleter les licences des membres de l'équipe adverse en les visualisant à l'écran. Toutes les informations contenues sur la licence (photo comprise) seront consultables.





Le Délégué au Match Réunion de Rentrée du Foot à 11





Le Délégué au Match

Pour toute rencontre, des U13 aux seniors, quelle que soit la catégorie, ou la compétition (coupe, championnat), le Club recevant doit désigner un « Délégué au match ».

Pendant sa mission, il devient une personne indépendante au même titre que les arbitres. Sa mission s'adresse au club adverse, mais aussi envers son club. Il doit faire abstraction de son appartenance au club.

Il s'agit d'une personne identifiée avec un brassard spécifique, majeure, licenciée (avis médical ou non, "dirigeant", "joueur", "arbitre") et <u>n'étant pas sous le coup d'une suspension</u>.

Le Délégué au match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée. Il doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité. Idéalement, il ne porte pas de tenue ou de signe particulier l'identifiant à son propre club. Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.



Article disponible sur le site du District => cliquez ici



Outils à consulter

La notice



Pour toute rencontre, des U13 aux seniors, quelle que soit la catégorie ou la compétition (coupe, championnat), le Club recevant doit désigner un « Délégué au match ».

Il s'agit d'une personne identifiée avec un brassard spécifique, majeure, licenciée (avis médical ou non) et n'étant **pas sous le coup d'une suspension**.

Le Délégué au match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée.

Il doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité.

Pendant sa mission il devient une personne indépendante au même titre que les arbitres. Sa mission s'adresse au club adverse, mais aussi envers son club. Il doit faire abstraction de son appartenance au club. Idéalement, il ne porte pas de tenue ou de signe particulier ridentifiant à son propre club.

Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.



La vidéo



Les Forfaits Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Forfaits

Comment déclarer un forfait

Forfait à l'avance

- Jusqu'au vendredi 17h00 par messagerie officielle impérativement au secretariat concerné :
- Jusqu'aux U13 => iperrette@foot44.fff.fr
- À partir des U14 => <u>iloreau@foot44.fff.fr</u>
- => Le forfait sera saisi et visible sur le site internet du District

Forfait en procédure d'urgences

Au delà du vendredi 17h30 :

- Appeler le 02 28 01 21 03
- Confirmer par messagerie officielle impérativement à <u>urgences@foot44.fff.fr</u>

- Une confirmation écrite de la messagerie <u>urgences@foot44.fff.fr</u> sera envoyé aux deux clubs et l'arbitre éventuellement désigné informé

=> Si le forfait n'a pas été traité par la procédure d'urgences, vous devez vous reporter aux modalités d'un forfait sur le terrain.

- La rencontre doit concernée une compétition organisée par le District
- Préciser dans l'email par messagerie officielle :
- Catégorie
- Équipe concernée
- Équipe adverse
- N° match (disponible sur Footclubs)
- Préciser si un arbitre officiel est désigné

Forfait sur le terrain

- Si la rencontre ne peut pas se dérouler en l'absence de l'équipe ou avec un nombre de joueurs insuffisants

=> Remplir une feuille de match informatisée à renvoyer au District puis préciser le motif du "match non joué". À défaut de FMI, une feuille de match papier devra être complétée.



Les Ententes Réunion de Rentrée du Foot à 11





Créer une entente

Comment saisir l'entente?



À compter de la saison 2022/2023 et dans le cadre de l'uniformisation nationale de la gestion des ententes, désormais les demandes d'ententes pour toutes les catégories sont à initier via Footclubs mais il faut au préalable avoir saisi l'engagement de l'équipe du club support de l'entente.

La page affiche le formulaire permettant d'effectuer une nouvelle demande ainsi que la liste des demandes en cours.

1.Sur Footclubs

cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».





Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche.

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner le motif amenant la constitution de cette entente

Une fois la demande complétée et transmise, elle devra être traitée puis validée par le District.





Les rappels réglementaires

Il est rappelé qu'une entente est annuelle.



Elle reste **un acte ponctuel** et temporaire pour régler une situation de trou générationnel ou de reliquat d'effectif contrairement au groupement qui résulte d'un projet de structuration ayant vocation à durer plusieurs saisons.

• Dispositions spécifiques (décision du Comité de Direction du 21 iuin 2021)

Entente Seniors :

Les ententes en Seniors sont autorisées uniquement dans les deux derniers niveaux des compétitions organisées par le District de Football de Loire-Atlantique.

Si une équipe en entente est en position d'accéder en fin de saison, cette accession en entente sera autorisée pour le club support.

Date butoir pour envoyer la demande d'entente au District ?

Entente des U9 aux U11> avant le 7 septembre 2022Entente des U12-U13> avant le 7 septembre 2022





La Demande de Modifications (horaires, terrains ...) Réunion de Rentrée du Foot à 11



La Demande de Modifications

Horaire / Jour

Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion

La demande doit être effectuée via Footclubs au moins 10 jours avant la rencontre (sauf cas exceptionnel). Le club adverse y répondra également par cette procédure sous 72 heures. Il est important de préciser le motif justifiant cette demande.

a) En cas d'accord du club adverse, celle-ci sera validée par la Commission d'Organisation
b) En cas de refus du club adverse, la demande sera rejetée. Toutefois, un club visiteur pourra demander un examen de la demande par la Commission d'Organisation en cas de situation exceptionnelle (temps de trajet important, occupation des terrains). La décision de la Commission d'Organisation sera insusceptible d'appel.
c) En l'absence de réponse du club destinataire dans les 72 heures, suivant la demande d'un club, celle-ci sera considérée comme acceptée, sous réserve que la rencontre reste prévue le même jour que la date initiale et que l'horaire proposé soit un horaire officiel de la catégorie concernée. Cependant, toute modification devra être validée par la Commission organisatrice.

Le non-respect des délais est passible pour le club fautif d'une amende.

<u>**RAPPEL</u>**: la demande de report à une date ultérieure d'une rencontre est systématiquement refusée en commission sauf cas de force majeure (arrêtés, décès...)</u>



La Demande de Modifications

Terrain

Celle-ci n'est pas soumis à l'accord du club adverse si l'horaire n'est pas modifiée.

La demande est également à saisir sur Footclubs au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Dans un délai inférieur, celle-ci sera à adresser par messagerie officielle au secrétariat concerné ou en procédures d'urgences après le vendredi (17h30).





Les Éducateurs (les formations) Réunion de Rentrée du Foot à 11





Les Éducateurs (les formations)

Comment vous inscrire ?

Connectez-vous au site du District ou de la Ligue et cliquez sur l'onglet « Formation »

Dans la rubrique Vous trouverez :

- Le Calendrier des Formations (actualisé régulièrement)
- L'inscription à une Formation (lorsque la session est ouverte)
 - o si le club prend en charge financièrement la formation
 - o si le licencié prend en charge financièrement la formation

Formations	Dela	Linu	Dates	Responsables	Volume Horaire	Nhr da piscas	Prix	Contacts in
FORMATIONS MODULAIRES								
MODULE U6 / U7								
Module U6 / U7	71	La Mana	La Vendredi 36 Auto 2022	Vincent GARNER		20	53,50.4	Pauline
Mudule U6 / UP		Beaufort en Vallée	Lo Samod 17 Septembre 2022	Yohane UKCMMIDE		24	53,524	Anna Sophia
Module UG / UZ ZZ Alignei		Agri	Le Serredi 17 Septembre 2022	Vincent GARNER	Bh.	20	53,524	Pauline
Muhda 16./177 M Entruments		Entrument	Le Vendreck 30 Septembre et le Sameek (se Octobre 2022	Arnual BAENGER		20	53,504	Paulout
Mukda U6 / U7 8 Overtarray		Owninnery	Le Samedi 22 Octubre 2022	Julies FRADET	85	24	53,52.4	Lastitia M
Mudule U6./ UP	- 44	Sainte Pacanne	Le Samedi 12 Novembre 2022	Karl MARCHARD		26	53,524	Lastitia M
Minhala UK / UP	71	Bonnetable	Lo Samodi 26 Novembre 2022	Vincent GARNER		16	53,524	Paulinei
Module U6 / U7	- 44	La Chapelle des Marais	Le Samedi 28 Janvier 2023	Earl MARCHARD		26	53,524	Lastitu M
Module US / UP	71	Le Mans	La Samadi 4 Mary 2023	Vincent GAINER	m	20	53,524	Paulinei
Module U6 / U7		Erbray	Le Samedi D4 Mars 2023	Karl MARCIAND		26	53,524	Lastitia M
Madule U6 / UP		Aurilia	Le Samedi 18 Mars 2028	Yohare UK MMIDE	-	24	53,52€	Anna Sophia
Mindule US / UP		Landovieille	Le Samedi 25 Mars 2023	Julius FRADET	-	24	53,504	Lostina
Minkda UK / UP		Chalonnes sur Laire	La Samadi 22 Auril 2023	Yohare UK(MMID)		24	53,50.4	Anne Suphie 1
MODULE U9								
Module UR - reserve aux Mineurs	5.0	Land	Lo Jourd 25 of lo Vandradi 26 April 2022	Arread BALENGER	168	24	102.004	Padrasi
Module UR - réservei aux Mineurs	-	Nesd out l'Aution	Le Lundi 24 et le Mardi 25 Octobre 2022 (Mibergement obligatione)	Julian FRADET	14h	24	157,00 €	LastituM
Module US - reserve aux Mineurs		Next sur l'Autise	(a Lundi 13 et le Marili 14 Février 2023 (fellempement obligatione)	Julius FRADET	148	24	157,004	Lost to M
Module US - réservel aux Mineurs		Next sur l'Autise	La Lundi 34 et la Marti 35 Avril 2023 (Nellargement obligatione)	Julius FRADET	148	24	157,004	Lastitia M
Module UB	72	La Mana	Le Menzeck 24 et le imadi 25 Anizi 2022	Vincent GARNER	16h	25	102,00€	Padrol
Medule UB	-	Partshillingu	Le Samedi 17 et le Samedi 24 Septembre 2022	Karl MARCIAND	168	26	102,004	Lottia M
Module US		Saint Michai Chaf Chul	Le Samedi il et le Samedi 15 Octobro 2022	Earl MARCIAND	16h	26	102,004	Lastitia M
Module UB	-	Seamur	Le Vendradi 4 et le Samadi 5 Novembre 2022	Yohana UHCMMIDE	168	24	102,004	Anne-Sophia 1
Medule UB	-	La Roche Sur Yon	Lo Samodi 12 et le Samodi 19 Novembre 2022	Julies FRADET	168	26	102,004	Lottin M
Medule US		Saint Fulgent	Le Samedi 10 et le Samedi 17 Décembre 2022	Julies FRADET	36h	25	102,00€	Lotti a M
Medule US		Salet Hisien de Riez	Les Samedi 04 et le Samedi 11 Mars 2023	Julies FRADET	16h	26	102,004	Lotti a M
Medule UR		Sévremoine (St Macaire en Mauges)	Le Samedi 4 et le Samedi 11 Février 2023	Yohare UKOMMIDE	16h	24	102,00€	Anne Sophie 1
Module UB	71	La Fertil Bernard	Lo Jeadi 30 et le Vendradi 21 Auril 2023	Vincent GARNER	16h	25	116,004	Padrol
Mudule UR		La Pouèse	Le Vendredi 12 et le Samedi 13 Mai 2023	Yohana UHCRAMIDE	16h	24	102,004	Anne Suphiel
			MODULE U11					
Madule USI - Réservé aux mineum		Next sur l'Autise	(a Lundi 24 et la Mardi 25 Octobre 2022 (Millergement obligatione)	Julius FRADET	168	24	157.004	Lastitia M
Medule USI - Réservei aux mineum		Next sur l'Autise	Le Lundi 13 et le Marii 14 Février 2023 (Jellengement obligatoire)	Julius FRADET	164	24	157,004	Lostinia M
Module U11 - reserve are Mineuro		Next sur l'Autor	La Lundi 34 et la Mardi 35 Auril 2023 (Pathergement obligationa)	Julius PRADET	168	24	157.004	Lasting M
Madule UE1	72	Oarcagui	Le Samedi 10 Saytembre 3022 et le Landi 12 et Menzedi 21 Septembre en	Viscant GAINER	165	20	102,004	Paulout
	-	heri	La Mandra di Maria I. Carana di Malandara 2003	X.0	100		101.004	
Madda 101		ge	in Maril 8 at 16 instit 10 November 2022	Arrend (A.S. (MC)/R	165	14	102.004	- Andrea I
Madula 101		Las Las nor Bodogra	La Samadi 12 at la Samadi 13 Nonembra 2022	Infere (BADET	165	16	102.004	Lastitic M
Madule 101		land	La Junit 13 et la Mardi 14 féssion 2023	Arneyd BALMUR	168	10	102.004	Padaul
Madda 101		Macaul & Martin	La Serveri d et la Serveri 11 Mars 2023	Infere (BADET	165	16	102.004	Lastina M
Madda 181		(158 Salid out Settle	in load. Mod is loading 11 April 2021	Married CARDIER	100		116.004	- Andread
			10 JULIE 01 11 10 JULIE 10 JULIE	COLUMN STORES	-48			79,000





<u>Rappel</u>:

les inscriptions aux formations doivent-être faites au plus tard 10 jours avant le début de la formation.



Les Éducateurs (les formations)

Obligation de diplôme



	Statuts des Éducateurs et Entraineurs du Football						
	Article 12.2 et 12.3						
	Obligation de diplôme et dérogation						
R3	BMF/Brevet de Moniteur de Football (ou en cours**)						
D1 à R3	Sous réserve d'une demande formelle à la Commission Régionale des Éducateurs, l'éducateur ou l'entraineur diplômé qui a permis la montée en R3 peut, sans obligation de diplôme						
	supérieur, garder son poste tant que ce dernier dispose de la responsabilité complète de l'équipe.						
D1	CFF3/Certificat Fédéral de Football 3 au minimum <i>(ou en cours**)</i>						
	Article 12.4						
	Interdiction de cumul						
R3	Principe : Les éducateurs ou entraîneurs ne peuvent pas être désignés en qualité d'entraîneur principal pour deux ou plusieurs équipes d'un même club						
	Exception : les éducateurs ou entraîneurs peuvent être désignés en qualité d'entraîneur principal pour deux équipes au maximum :						
	1. Dans le même club dans les conditions suivantes :						
	 Encadrement d'une équipe seniors et d'une équipe de jeunes, ou 						
	 Encadrement de deux équipes de jeunes 						
	2. Dans deux clubs différents dans les conditions suivantes (art.16 du Statut des Éducateurs)						
	 Un contrat de travail au sein de chacun des clubs concernés 						
	 Exercice de l'activité au sein des clubs dans des catégories différentes (équipes, âge, sexe) ou des pratiques différentes 						
	 Prévenir et éviter tous conflits d'intérêt 						
	 Respecter les dispositions du code du travail, de la CCNS en matière notamment de temps de travail 						
	Article 13						
	Désignation de l'éducateur ou de l'entraineur						
	Désignation en début de saison	Désignation en cours de saison					
	Un club ne peut désigner plus d'un entraineur principal par équipe	Le club dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier					
		match pour régulariser sa situation à partir du premier match rendu irrégulier par l'absence					
		d'un entraineur compétent désigné					
	Sanction	financière					
	A l'issue d'une situation de 30 jours calendaires d'irrégularité, le club est redevable de sancti régularisation	ons financières prévues à l'Annexe 2 dès le premier match d'infraction et ce jusqu'à					
	Sanction	sportive					
	Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière peut être infligé au club et ce jusqu'à régularisation						



L'Onglet « Clubs » sur le site internet du District Réunion de Rentrée du Foot à 11









L-A NewsLetter Réunion de Rentrée du Foot à 11







L-AE NEWSE

TOUT <u>CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR CETTE SEMAINE</u>

Article disponible sur le site du District => cliquez ici

Toutes les fins de semaine sur messagerie officielle et site internet

Cliquez sur « L-A NEWSLETTER »





Vendredi 26 août 2022

Toutes catégories

- Mutés Combien en inscrire sur la feuille de match ? ⇒ <u>cliquez ici</u>
- Entente Créer une entente (documents et informations) ⇒ <u>cliquez ici</u>
- Annonces matchs amicaux, recherche d'entente, recherche d'éducateurs ... ⇒ <u>cliquez</u>

<u>ici</u>

- Formations Éducateurs Places disponibles en Septembre et Octobre ⇒ <u>cliquez ici</u>
- Licenciés clubs Réductions chez Intersport du 1er au 3 septembre ⇒ <u>cliquez ici</u>
- Recherche de 2 Services Civiques postulez avant le 9 septembre ⇒ <u>cliquez ici</u>

Seniors Masculins – Secrétaires

- D1/D2/D3 Calendriers des matchs de championnats en ligne ⇒ <u>cliquez ici</u>
- D4 et D5 Retrait possible d'équipe jusqu'au 28 août ⇒ <u>iloreau@foot44.fff.fr</u>

Secrétaires, Responsables Seniors Féminines, Foot Entreprise, Futsal Masculins, Jeunes Masculins, U13 Élite et Responsables Techniques

 Engagements – 28 août : date butoir des engagements pour certaines compétitions ⇒ <u>cliquez ici</u>





???

???

???

Réponses aux questions Réunion de Rentrée du Foot à 11







Assemblée Générale

Samedi 1^{er} octobre 2022 (9h00) Salle Capellia (La Chapelle-sur-Erdre)

